

Adjoint à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles

RNCP4482 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323v
Code(s) ROME	L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/03/2011

Certificateur(s)

Ecole supérieure d'études cinématographiques PARIS - ESEC

<http://www.esec.edu>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'adjoint à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles : * Vérifie la validité des contrats déjà établis (contrats d'auteurs) et fait éventuellement établir les contrats complémentaires nécessaires à la maîtrise de la chaîne des droits.

- Collabore avec le réalisateur et son équipe sur certains choix importants : décors, lieux de tournages, mise en scène des actions dans le film.
- Fait une première évaluation du coût du film et un premier plan de trésorerie.
- Discute avec le producteur des choix budgétaires.
- Rencontre et embauche les membres de l'équipe de tournage.
- Négocie les devis avec les différents fournisseurs du film.
- Représente le producteur sur le tournage auprès du réalisateur et de l'équipe.
- Veille au respect des prévisions de dépenses financières journalières et communique chaque fin de semaine au producteur la situation financière du tournage et les besoins financiers pour la semaine suivante.
- Organise en liaison avec l'adjoint au réalisateur et le régisseur les besoins prévisionnels (moyens humains, financiers techniques et logistiques) pour les journées de tournage à venir.
- Établit le bilan financier du tournage et prévoit les besoins financiers sur les finitions du film.
- Organise la post-production (relations avec le laboratoire artistique et le montage).
- Répertorie les différentes obligations publicitaires en vue de la réalisation du générique du film.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : * Connaître les lois sur les droits d'auteur (code de la propriété intellectuelle)

- Savoir répertorier les moyens artistiques et leurs coûts, en vue de l'élaboration des budgets et leur maîtrise.
- Connaître les différents postes budgétaires d'un film.
- Connaître et mettre en pratique les bases de la gestion et du fonctionnement d'une société de production.
- Connaître les métiers et l'organisation de la production cinématographique en vue de discuter et organiser le budget avec le producteur.
- Connaître la législation du travail et la convention collective de la production cinématographique.
- Connaître les différents fournisseurs nécessaires à la fabrication d'un film (laboratoire, loueurs de caméras,

d'éclairages, studios, auditorium)

- Connaître les règles de sécurité sur un plateau de tournage.
- Connaître le fonctionnement, les technologies et le coût des opérations de post-production afin de les organiser au mieux, et toujours en fonction des possibilités du budget.
- Connaître les modalités de livraison des éléments image et son d'un film auprès des distributeurs et des diffuseurs.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'adjoint à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles travaille dans le secteur du cinéma et de la télévision.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emploi accessible : adjoint à la production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Jury de professionnels (80 %) et de responsables pédagogiques (20%) (1 Réalisateur / 2 Adjointes au réalisateur / 1 Directeur de la photo / 1 Producteur exécutif / 1 Professeur des universités / 1 Représentant d'un syndicat ouvrier / 1 Producteur de long-métrage / 2 responsables pédagogiques)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/03/2011

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP13080

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Tous les textes de lois et arrêtés concernant l'industrie cinématographique sont consultables sur le site du Centre National de la Cinématographie (CNC - Ministère de la Culture) sous le lien suivant :
http://www.cnc.fr/index_dyn.htm?h_infos_pratiques/r2/ssrub1/p1_d1_textes.htm
<http://www.esec.edu>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4482/>